



Mesures de sécurité et sanitaires externe (athlètes, joueurs, entraîneurs, parents et accompagnateurs) en situation de Covid-19

Saint-Roch-de-l'Achigan

3 juillet 2020

1. Consignes de sécurité

- Les athlètes, joueurs, entraîneurs, parents et accompagnateurs doivent respecter les consignes sanitaires en contexte de pandémie en tout temps.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à éviter. Privilégiez les pratiques alternatives.
- Les déplacements doivent s'effectuer en alternance entre les groupes.
- Le partage d'objets est à éviter entre les personnes.
- Les athlètes, joueurs et entraîneurs doivent apporter leur bouteille d'eau avec leur nom clairement indiqué.
- Le locataire nommera une personne responsable pour faire remplir un document de déclaration de l'état de santé des joueurs qui devra comprendre les informations suivantes : Nom complet de chaque participant, adresse complète, numéro de téléphone.
- Le locataire devra faire parvenir au locateur ledit registre à tous les jours au service des locations.
- Attention, le non-respect de ces règles entraînera une expulsion immédiate et ce, sans préavis.

2. Aménagement des espaces

- Le nombre d'athlètes et/ou joueurs par groupe avec les entraîneurs doivent respecter la norme de distanciation physique de 2 mètres en tout temps.
- L'utilisation de repères visuels permettra de respecter la norme de distanciation physique de 2 mètres en tout temps.
- L'accès au vestiaire est de 15 minutes avant le début de la location et 15 minutes après celle-ci.
- Les douches seront fermées en tout temps.

3. Mesures d'hygiène et de salubrité

- Des solutions de désinfectant, du savon et du papier à main jetable seront à la disposition des athlètes, joueurs et entraîneurs pour procéder au lavage des mains.
- L'hygiène des mains est obligatoire à l'entrée, avant et après chaque entraînement/partie, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'aréna.
- Les chambres et les espaces seront nettoyés à plusieurs reprises chaque jour.
- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées régulièrement (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, micro-ondes, abreuvoirs, robinets, etc.) seront nettoyées avec les produits désinfectant plusieurs fois par jour.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs personnes seront nettoyés entre chaque utilisation.
- Les enfants de moins de 12 ans devront arriver vêtu de leur équipement complet.
- Les parents et accompagnateurs devront porter le masque en tout temps (dès l'entrée jusqu'à la sortie)
- Maximum d'un parent par enfant dans les gradins.
- Aucun parent ne sera accepté dans les chambres.
- Les athlètes et joueurs qui voudront circuler dans le Complexe JC Perreault devront porter un masque en tout temps.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées de l'extérieur dans les chambres des joueurs.

4. Interdiction de se présenter au Complexe JC Perreault pour :

- Les personnes qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID- 19, tels que la fièvre, la toux, les difficultés respiratoires ou la perte d'odorat sans congestion nasale.
- Les personnes qui ont reçu la consigne de s'isoler par la direction régionale de santé publique de leur région.
- Les personnes qui ont reçu un diagnostic d'infection à la COVID- 19.
- Les personnes qui ont été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID- 19.
- Les personnes qui sont de retour de voyage tant que leur période d'isolement (14 jours) n'est pas terminée.